

Soutien aux Investissements Agricoles Productifs (SIAP) 2023-2027 (anciennement aides PCAE)

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES – Dispositif 04

Accompagner les agriculteurs à faire face aux conséquences des aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse)

MATÉRIELS ÉLIGIBLES

- Protection contre le gel : Tours antigel, dispositifs d'aspersion, soufflerie air chaud, fils chauffants... **[Non financé en 2023 car AAP FranceAgriMer ouvert pour ces mêmes investissements]**
- Protection contre la grêle : filets et infrastructures paragrêle... **[Non financé en 2023 car AAP FAM ouvert pour ces mêmes investissements]**
- Protection contre la sécheresse : Bâtiments de stockage fourrage (charpente et bardage bois) et planteuses à billons (plants de pommes de terre)

BÉNÉFICIAIRES

- Agriculteurs (Exploitants individuels (à titre principal ou à titre secondaire) & sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole). Si en cours d'installation : détenir l'accusé de réception de dépôt de la DJA/DNA puis justifier lors du solde.
- Groupements d'agriculteurs (GIEE, CUMA, coopératives agricoles...)
- Stations d'expérimentation (liste définie)
- Cas particulier des élevages équins : éligible si ratio Marge brute de la production équine agricole / MB de l'ensemble des ateliers est supérieure à 50%

TAUX DE L'AIDE

- Taux pour les projets individuels : 30%
- Taux pour les projets collectifs : 40%

MONTANT ÉLIGIBLE

- Plancher de dépenses éligibles : 12 500 € HT
- Plafonds de dépenses éligibles :
 - Dossiers individuels : 90 000 € HT
 - Dossiers collectifs : 200 000 € HT

COMMENT ?

- Minimum 100 points à la grille de scoring
- Classement des dossiers par nombre de points

Thèmes :	Critères :	Points
1. Porteur de projet (retenir 1 seul critère dans ce thème) <small>NB : si le porteur de projet répond à plusieurs critères, retenir celui qui donne le plus de points</small>	CUMA	120
	Centre d'expérimentation ou de recherche (y compris INRAE)	100
	Jeune agriculteur OU Nouvel agriculteur	80
	Autre exploitation agricole	60
2. Nature du projet (retenir 1 seul critère dans ce thème) <small>NB : si le projet correspond à plusieurs critères, retenir celui qui donne le plus de points</small>	Tours antigel*	30
	Soufflerie d'air chaud (Frostguard, etc) *	30
	Système de protection par aspersion*	30
	Filet anti grêle*	30
	Bâtiment de stockage des fourrages	30
	Planteuse à billons (plants de pommes de terre)	30
	Autre projet*	10
3. Filières de production du ou des investissements présentés (retenir 1 seul critère dans ce thème) <small>NB : si les investissements concernent plusieurs filières, retenir la filière qui donne le plus de points</small>	Filière élevage (toutes filières)	30
	Autres filières	20
*Projets écartés en 2023		
Plancher de sélection : 100 points		

NOMBRE DE DOSSIERS

- 2 dossiers « Ressource naturelle eau – Dispositif 05 »
- 1 dossier « Modernisation – Dispositifs 06/07 »
- 1 dossier « Risques climatiques – Dispositif 04 »

DÉPÔT DES DOSSIERS

- Dépôt au fil de l'eau
- 2 ou 3 comités de programmation/an qui fixent des dates d'instruction
- Si projet non retenu faute de financement disponible mais éligible -> obligation de redéposer un dossier

ÉLIGIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE & TEMPORELLE

- Le siège d'exploitation localisé en région CVL
- Dépenses engagées à partir du 01/01/2023 à la condition que l'opération ne soit pas terminée à la date de dépôt de la demande d'aide.

PROGRAMMATION

Dépôt [en ligne](#) jusqu'au 30/10/2023

Manon BOULARD
06.30.69.86.59
manon.boulard@cher.chambagri.fr

Justine ROBERT
06.09.38.88.75
justine.robert@cher.chambagri.fr

MAJ : 27/06/2023

<https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-du-cher/je-suis-agriculteur/financements-subsventions/>

